

Image not found or type unknown



Consommation d eau anormale

Par **scijmr**, le **02/05/2016** à **17:58**

bjour

suite a une consommation absolument anormale j ai demande au plafonnement de la facture ;mais la societe concessionnaire de distribution de l eau m indique que le syndicat des eaux auquel je depend ,réfute ma demande car il s agit d une sci professionnelle et donc je ne peux beneficier de la loi warsmann

jai joint facture du plombier

mais il s agit d un montant hyper élevé pour la facture d eau donc quel recours ai je dans le cadre de la sci professionnelle

merci d avance